

## FICHE 4 : DÉPLOIEMENT DU DOSSIER NUMÉRIQUE DE L'AGENT

L'application SIRHIUS dispose d'une nouvelle fonctionnalité qui s'inscrit dans la stratégie dans la stratégie de transformation numérique poursuivie par la DGFiP au bénéfice de ses agents : le « dossier numérique de l'agent » (DIA).

Cette évolution constitue la première étape du processus de dématérialisation de la paye, dont la gestion sera, à terme, entièrement numérisée.

### 1. Déploiement du dossier individuel administratif de l'agent

Depuis le mois de septembre 2018, le dossier numérique est ouvert aux cinq directions qui ont préfiguré la nouvelle organisation RH, en liaison avec le CSRH de Tours.

Il a été progressivement généralisé à l'ensemble des directions de la DGFiP dans le cadre de trois vagues successives (février, mars et avril 2019).

Les avantages du dossier individuel de l'agent sont multiples :

- pour les agents : ils disposent d'un nouvel outil leur permettant d'adresser directement aux gestionnaires RH des documents. Ils peuvent également consulter ces documents ainsi que les actes administratifs traduisant des changements de leur situation administrative.

- pour les gestionnaires RH :

- . le DIA numérique simplifie les circuits de gestion, en dispensant les services RH du transfert de pièces dématérialisées aux CSRH ;

- . le DIA numérique offre aux gestionnaires RH (services RH et CSRH) un accès commun au dossier individuel des agents, après classement des documents et actes par les CSRH.

Il est rappelé que les dossiers papier sont conservés par les services RH selon les modalités actuelles de conservation, d'archivage et de destruction des pièces y figurant.

Un dispositif de communication et de formation a été conçu afin d'accompagner les agents dans la prise en main et les cas d'utilisation du dossier numérique :

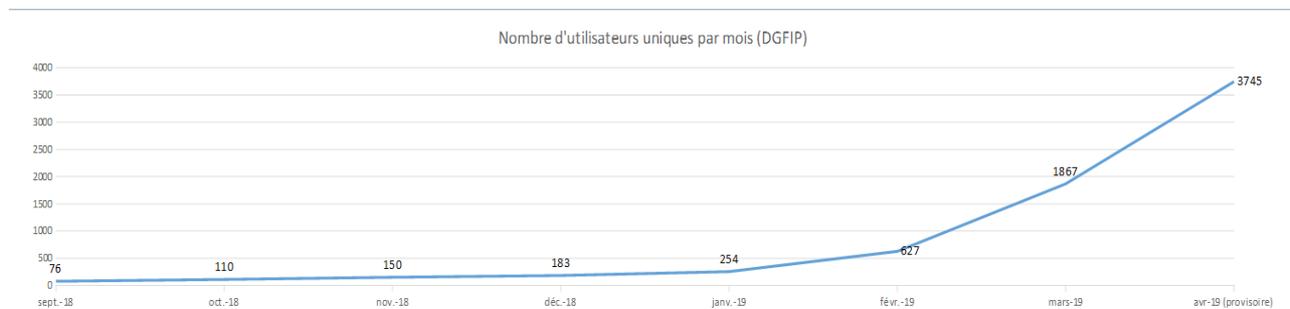
- Les services RH ont été invités à diffuser sur chaque intranet local des tutoriels vidéos destinés aux agents, détaillant les modalités de dépôt des documents et de consultation du dossier numérique dans leur espace SIRHIUS ;

- Les gestionnaires des services RH ont également été destinataires de tutoriels vidéos détaillant les modalités de dépôt de documents pour le compte des agents (fonctionnalité « dépôt pour autrui »), ainsi que les modalités de consultation du dossier numérique dans SIRHIUS ;

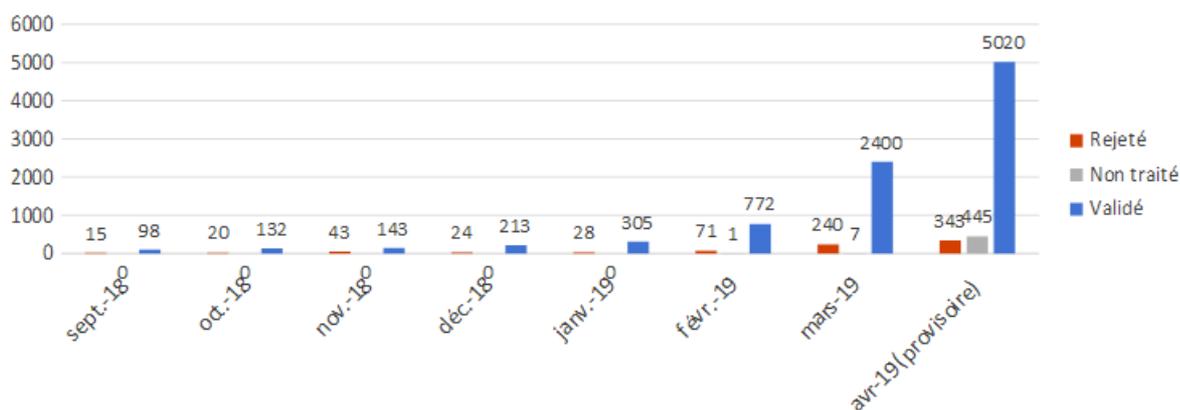
- Des gestionnaires référents issus des CSRH ont bénéficié d'une formation présentielle nationale d'une demi-journée. Cette formation a ensuite été déclinée en cascade au sein de chaque CSRH dans le cadre des trois vagues successives.

Une documentation utilisateur, adaptée à chaque type d'acteur (agents, services RH, SIA, CSRH), a également été diffusée sur Nausicaa et relayée dans la note de service n°2018/12/4346.

Depuis le déploiement du dossier numérique, une progression régulière du nombre de documents déposés est observée :



## Evolution du classement des documents (DGFIP)



## 2. Perspectives : déploiement du dossier comptable numérique

Au-delà de la mise en place du dossier individuel administratif des agents, la DGFIP a engagé des travaux, sous l'égide du secrétariat général des MEF, pour développer, en liaison avec le CISIRH, le dossier comptable numérique des agents, accessible aux CSRH comme aux SLR.

Ce dossier numérique comprendra les documents justificatifs de la paye (arrêtés individuels, états liquidatifs individuels, pièces justificatives diverses transmises par les agents, etc.).

L'objectif est de permettre aux CSRH de classer au fil de l'eau, dans le dossier comptable des agents, les documents justifiant les mouvements rattachés à une remise de paye, auquel aura accès le SLR.

Les travaux de développement de cette nouvelle fonctionnalité sont en cours.

Cette nouvelle fonctionnalité, une fois livrée, donnera lieu à une phase de double commande, en vue de l'homologation de l'outil par le service comptable de l'État, étape préalable à la dématérialisation de la chaîne de paye.